




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

	Limites de l'îlot déstructuré		Limites de propriété
	Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)		Limites de la zone agricole
	Affectation récréative		
	Affectation forestière		
	Affectation urbaine		
	Rues desservies par l'aqueduc		
	Rues desservies par l'aqueduc et l'égout		

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SAL-02

*Affectations agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Alexis-des-Monts*